

DÉPARTEMENT des HAUTES-ALPES

MAIRIE de BARATIER

05200

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération n° 19/2020 du 09 juin 2020)

Les délibérations :

✓	N° 29/2023	1
		Délibération approuvée
✓	N° 30/2023	Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
		Délibération approuvée
		Democration approuved
✓	N° 31/2023	Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles
		Délibération approuvée
✓	N° 32/2023	Adhésion et garantie première demande au Groupe Agence France Locale Délibération approuvée
✓	N° 33/2023	Réalisation d'un prêt relais FCTVA / subventions d'investissement
		Délibération approuvée
/	NIO 24/2022	Décision Madification 200 Décise tour est la defection
V	N° 34/2023	Décision Modificative n°2 – Réajustements budgétaires
		Délibération approuvée
\checkmark	N° 35/2023	Contrat de prestation juridique avec la SARL ROUANET Avocats
		Délibération approuvée
		Democration approuved
✓	N° 36/2023	Convention de prestation d'accompagnement du suivi des affaires en urbanisme et aménagement avec la SARL Atelier d'Urbanisme et d'Environnement CHADO
		Délibération approuvée

Fait à Baratier, le 29 septembre 2023

Christine MAXIMIN

Téléphone: 04 92 43 25 86 - Télécopie: 04 92 43 78 50 e-mail: mairie.baratier@wanadoo.fr - www.baratier.net